

**De :** [Accès à l'information - Laurentides](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande 200802100  
**Date :** 15 juillet 2022 08:54:00  
**Pièces jointes :** [7330-15-01-02011\\_biffé.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)  
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)

---

Madame, Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 11 juillet dernier, concernant la propriété située au 100, boulevard Sainte-Adèle, lot 3 430 828 à Sainte-Adèle.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr15accés@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15accés@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de l'analyse et**  
**de l'expertise des Laurentides**  
*260, rue Sicard, bureau 200*  
*Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4*  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Sainte-Thérèse, le 13 juin 2007

AUTORISATION  
Loi sur la qualité de l'environnement  
(L.R.Q., article 32)

Ranges inc.  
1085, avenue Van Horne  
Montréal (Québec) H2V 1J6

N/Réf. : 7330-15-01-02011-00  
400396483

Objet : Agrandissement d'un système de traitement des eaux usées  
de la station Bagni 1796, ville de Sainte-Adèle

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 2 mai 2007, reçue le 4 mai 2007 et complétée le 8 juin 2007, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Mise en place d'une nouvelle fosse septique d'une capacité effective de 12 m<sup>3</sup> munie d'un préfiltre EFT-080.

Mise en place d'une station de pompage de 3,65 m<sup>3</sup> et d'une boîte de répartition des effluents FPS-550c.

Installation de 3 nouveaux biofiltres Écoflo ST-650 sur une superficie additionnelle de 105 m<sup>2</sup> d'un champ de polissage existant à agrandir.

Le tout pour desservir la station santé Bagni 1796 sise au 100, boulevard Sainte-Adèle, dans la ville de Sainte-Adèle, MRC Les Pays-d'en-Haut.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire de demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique*, signé par **art. 53-54 et 23-24** .., en date du 2 mai 2007, incluant les annexes, dans la lettre datée du 17 mai 2007, signée par **art. 53-54** incluant les pièces jointes ainsi que le courriel daté du 8 juin 2007 relatant l'occupation mensuelle de 2003 à 2007, signé par **art. 53-54** Station santé Bagni.

AUTORISATION  
Loi sur la qualité de l'environnement  
(L.R.Q., article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-02011-00  
400396483

Le 13 juin 2007

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/ST

Jean Rivet  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

RECOMMANDÉ PAR